

CONDITIONS GENERALES D'ENTREE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

1- INSCRIPTIONS

Date limite de dépôt du dossier de candidature : **vendredi 07/04/2023**

à retourner à l'adresse suivante :

Monsieur Le Proviseur
Lycée Jehan De Beauce
Section Sportive Basket-ball
20 rue du commandant Léon Chesne
28000 Chartres

2- CONDITIONS D'ADMISSION

- **Être admis en classe de seconde GT ou pro** à l'issue des Conseils de Classe de 3ème
- Avoir passé avec succès les **tests de concours d'entrée** (épreuves sportives) comportant :
 - un premier test destiné à apprécier le **jeu collectif** des postulants.
 - un second test qui comporte des **épreuves physiques et techniques**.
- **Être admis par la commission d'affectation de la section sportive (dossier scolaire)**

3- DEROULEMENT DU CURSUS SCOLAIRE ET SPORTIF

La section basket-ball accueille des élèves qui, après une classe de 3^{ème}, poursuivent leur scolarité en classe de seconde générale, technologique ou professionnelle en vue de se diriger vers une filière préparant au baccalauréat sur deux ans.

En classe de seconde GT et professionnelle :

- Tous les élèves de cette section peuvent être admis en qualité d'interne.
- 2 entraînements de section sportive par semaine (le lundi de 17 à 19 h et le mercredi de 13h30 à 15 h).
- L'acquisition de la licence UNSS et la participation à certaines activités de l'AS sont fortement conseillées.

Coût par élève :

- Scolarité gratuite
- Internat et restauration : *voir les informations sur le site du lycée (<http://www.lycee-jdb.fr/>)*
- Cotisation à l'Association Sportive du lycée : 22 euros (comprenant le coût de la licence UNSS)

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter la page du site internet de l'établissement dédiée à la section sportive : <http://www.lycee-jdb.fr/nos-formations/nos-options/>